Verreries Ariège

Localisation de la verrerie de La Boucharde (commune de Taurignan-Castet)

Sabine BOURRINET, Jean-Pascal GUIRAUD, Laurette FAUROUX

Dans le cadre des recherches menées par notre petit groupe d'historiens amateurs sur les verreries du Volvestre, nous sommes partis à la recherche du site de la Boucharde. Cette verrerie est citée par Robert Planchon dans son ouvrage *Gentilshommes verriers, Les Granier Grenier* : « le dernier groupement du Couserans, la verrerie de Pointis avec ses deux annexes : la verrerie de Mi-Boc et celle de **la Boucharde** » .

Dans les années 1990, Marie-Geneviève Dagain et Laurette Fauroux débattaient déjà de la localisation de cette ancienne verrerie.

La documentation d'archive

Christiane Miramont apporte des informations qu'elle a puisées au cours de ses lectures attentives des actes notariés³⁵:

- « Jacques de Grenier sr de Tarailla habite à la Boucharde en 1712 (à Comavère en 1727). Il est le fils de feu François de Grenier Tarailla qui avait épousé en 1659 Izabeau de Vervigier Poudelaye. Il est le frère de Jacob "Dallès"». Il se marie en 1713 avec Izabeau de Grenier (fille de feu Izac de Grenier Louyou et de Paule de Grenier) qui habite la Boucharde ainsi que ses frères : Pierre « La Tour », David « Lalée », Jacques « de Taux » et Pierre « Magnoua (Pierre né en 1691)».
- « Jacob de Grenier sr de Dallès, né 1665, frère de Jacques de Grenier Tarailla, habite à la Boucharde, juridiction de Taurignan en 1713 (Il habitait Mauvezin en 1702). En 1716, il achète une coupe d'un bois de la Boucharde et installe une verrerie en bordure du ruisseau de Bouque Veille. Il demeure toujours à la Boucharde en 1719 (mais il demeure à Betfagh en Comminges en 1723)».
- « Pierre de Grenier sr de la Tour teste à la Boucharde en 1715. Il est né vers 1673, fils d'Izac "Louyou" et de Paule de Grenier. Il épouse en 1701 Isabeau de Grenier "la Poumarède".

Dans son récit des persécutions menées contre les verriers ayant adhéré à la religion réformée, Robert Planchon précise qu'en avril 1745, des réunions ont lieu dans les verreries de la Boucharde sur la commune de Taurignan vieux³⁶.

En 1757 Henri de Grenier sr de Niger habite à la Boucharde en Barjac³⁷.

A la fin du XVIII^{ème} s. le propriétaire de la verrerie était **Jean-François-Baptiste de Robert Labarthe**³⁸. En 1784, il habite La Boucharde³⁹. En 1785, il afferme à Pierre de Grenier-Dalès deux *places à travailler le verre*⁴⁰. En 1789, il habite à la verrerie de Pointis⁴¹. Ce Jean-François-Baptiste de Robert a

³⁵ Notamment : [notaire Marc Bonin AD09 5E4435 et 5E4427].

³⁶ Elisée de Robert rappelle cet épisode. Il précise que, suite aux assemblées de Gabre de septembre 1744, le pasteur convoqua les gentilshommes verriers dans leurs verreries (ou dans les bois des alentours) pendant trois dimanches consécutifs pour les fêtes de Pâques. La réunion à Boucharde (*près de la verrerie de Pointis, juridiction de Taurignan-Vieux*) a eu lieu le 11 avril 1745, jour de Pâques, précédée par celle du Pas de la Mandre (le 4 avril 1745) et suivie par celle de la verrerie de Cantegril (le 18 avril 1745). Il donne comme source une pièce du procès : l'information faite par Antoine-Daydé Comengé, avocat en Parlement et subdélégué de l'Intendance du Languedoc au diocèse de Rieux [AD Hérault C 213].

³⁷ Information de Marie-Geneviève Dagain. Acte du 27 octobre 1757, réunion de 15 verriers pour choisir le syndic qui les représenterait, dans un conflit avec un certain Ferré. [AD09 5^E 6237, Miramont notaire à Montbrun].

³⁸ 10^e G. VIII, p59 & 65. Cf C125 p14 note 13.

³⁹ Cf PV de délits causés dans ses bois par les habitants de Barjac. [AD09 5E 7468 Coutanceau Vincent, notaire].

⁴⁰ cf Ch. Miramont, *Les Verreries des forêts de Sainte-Croix & Fabas*, 2018, p.26 [AD09 5^E 12700, Vincent Coutanceau, notaire de Tourtouse, 6 février 1785, p. 29].

été propriétaire de la verrerie situé dans le hameau de Pointis, achetée par les frères Robert-Lafrégeyre et leur cousin Bousquet.

La Boucharde était dirigée en 1794 par **Jean-Paul de Verbizier-Loumet** (1723-1813) et ses associés. Un conflit, qui nous est connu par une instruction du tribunal de St-Girons, opposa Loumet à Jean de Robert-Ponties (né à Mercenac en 1746, petit-fils de Jean de Robert-Monner père). Ponties travaillait à La Boucharde à fabriquer de verre blanc; les fournitures permettant ce travail manquant, il souhaita travailler sur du verre vert, mais les associés de Loumet refusèrent de lui donner la matière nécessaire, prétextant que c'était à Ponties de la fournir. Ce qui laissa Ponties au chômage pour la fin de la Campagne.

La première recherche

Notre première idée fut de nous rendre au lieu-dit « la Boucharde » sur la commune de Taurignan-Castet. L'actuel propriétaire de la maison qui porte le nom de ce lieu-dit nous confie qu'il y avait une ancienne tuilerie et une forge à la catalane à proximité de son habitation, mais pas de vestige de verrerie.

Le Plan napoléonien de 1830

Le Plan napoléonien de 1830 de la commune de Taurignan Castet est riche en renseignements. Il comporte 3 sections dont la A et la B sont dites « la Boucharde ». Le toponyme « Boucharde » désigne en ancien occitan un grand bois. Or, sur le plan, « la Boucharde » correspond à un couvert végétal non boisé qui semble souligner une exploitation progressive et définitive des parties arborées. **Ce plan mentionne trois lieux dits « la Beyrière »** : un sur la section C, deux sur la section B. La voie d'accès la plus remarquable est le chemin de Pointis à La Boucharde.

<u>Détail de la matrice cadastrale de la section B</u>

2 verreries sont mentionnées. Elles correspondent au numéro de parcelles mentionnées ci-dessous :

- Une proche du lieu-dit « Coulau »

Parcelles 124 et 123 appartenant à Baudet Jeanne héritière, pré, pâture, terres labourables

- L'autre proche du lieu-dit « La Plane »

Parcelle 533 appartenant à LiautJean aîné, pré hautain, terres labourables

Parcelles 538, 539 appartenant à Servant Roch

Parcelles 534, 535, 536, et 537 appartenant à Soumet Jean Pierre, brigadier

En 1830, les propriétaires de ces terres ne portent pas le nom des familles des anciens gentilshommes verriers; par contre des parcelles toutes proches de l'ancienne verrerie appartiennent aux familles Robert et Suère :

Robert, Pierre, Antoine, Jean et Joseph habitant Barjac sont propriétaires des parcelles 514, 515, 517, 518 et 529

Les Suère, Etienne, Pierre, Louis et Barthélémy, sont propriétaires de parcelles au nord du cap Blanc, au lieu-dit Bernard Blanc.

Visite sur les lieux

Yvette Baudet, descendante de la famille Baudet déjà propriétaire de Coulau en 1800, nous a accompagnés dans nos recherches sur le terrain. Elle se souvient avoir trouvé des morceaux de verre lorsque son père travaillait la terre. Ce jour, la chance ne semble pas être avec nous. Sur la prairie de Coulau où nous a accompagnés Mme Baudet, nous ne trouvons pas trace d'une ancienne verrerie. Nous reprenons la route en direction de Fabas, et nous tournons à environ 1km vers Barjac. Nous

laissons notre véhicule dans un fond de vallon. Un grand champ « la Plane » s'offre à notre vue.

⁴¹ Lors du mariage entre Louis de Robert-Lafrégeyre et Marie de Robert-Bousquet

L'espace est bien dégagé, exploité par un agriculteur. Nous suivons la lisière, l'endroit est agréable. Et là presque par hasard nous découvrons un tas de cailloux : il s'agit de pierres verrées, des restes de creusets et des pierres de four ! Ces vestiges, regroupés en bordure du pré par l'exploitant agricole, attestent de la présence à proximité d'un atelier verrier.



Un tas de cailloux en lisière de la forêt, près du ruisseau, attire notre attention : des restes du four.

Ces pierres ont été vraisemblablement entassées à cet endroit par l'agriculteur qui travaille cette parcelle

Lieu-dit la PLANE (avril 2016)

Christiane Miramont a trouvé l'acte notarié suivant :

« Jacob de Grenier sr de Dallès en <u>1716</u>(29/3) achète à Octavien de Roquemaurel sgr de Taurignan la coupe de partie de son bois de la boucharde à prendre depuis le chemin de Cazères au pas de las souleillères, au ruisseau, à la coume de moussur, au ruisseau de bernard blanc, remonte le ruisseau, bouque vielle et le sarrat des agreus, le chemin de Cazères. »

Ce bois se trouve à proximité de la Plane et renforce donc l'idée que des fours verriers se trouvaient bien à cet emplacement.





<u>Section C</u> **Une verrerie mentionnée proche du Cap Blanc**

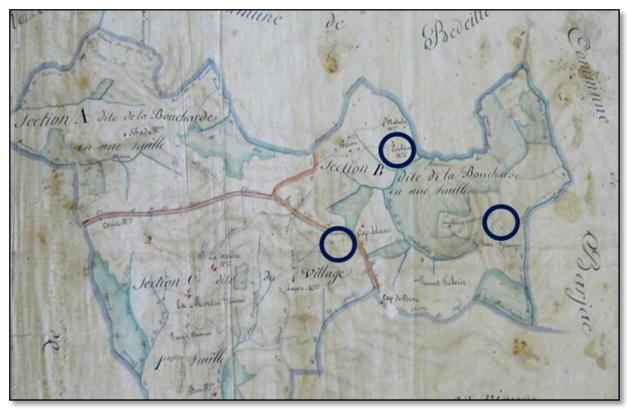
« La Beyrière » : parcelles 639 à 650 propriétés de Boussin Joseph au Bernèset Couzinet Jean à Laure. Au nord de la métairie de Laure, actuellement Cap de la Beyrière sur la carte IGN, on trouve maintenant une maison appartenant à Fernand Suère qui, lorsque nous l'avons rencontré, mentionne des morceaux de verre sur son terrain.

Conclusion

Le cadastre de 1830 et l'exploration sur le terrain ont permis de retrouver ces verreries dites de la Boucharde qui devaient correspondre à une grande forêt sous l'Ancien régime. Les vestiges se font de plus en plus rares du fait de l'exploitation des terres agricoles et des bois. Nous avons eu certainement beaucoup de chance lors de notre expédition à La Plane. Les fameux cailloux ont été déposés chez Huguette Heuillet, qui les a soigneusement étiquetés. Nous ne voulions pas courir le risque de les laisser sur place. Ces vestiges attendent de pouvoir être entreposés dans un autre lieu.



Les 3 verreries sur la carte IGN



Les 3 verreries sur le cadastre de Taurignan-Castet de 1830

Les gentilshommes verriers et le seigneur de Fabas au début du XVIIIème s.

Christiane MIRAMONT

Les gentilshommes verriers, même si leur noblesse était reconnue, étaient tenus en piètre estime par la noblesse traditionnelle qui les appelait « roturiers du verre ». Qu'en était-il en Volvestre où les verreries étaient nombreuses ? Faute de documents ces relations sont mal connues mais semblent avoir été assez rares ; en particulier les unions matrimoniales sont inexistantes.

A Fabas, deux actes notariés datés de 1721 montrent qu'elles pouvaient même parfois être conflictuelles.

L'assemblée clandestine du 27 juin 1721⁴²

Les gentilshommes verriers étaient tenus, comme le reste des habitants, de faire une reconnaissance de leurs biens à leur seigneur. En 1721, Nicolas-Melchior de Foix⁴³, seigneur de Fabas dans le diocèse de Couserans, demande un renouvellement de cette reconnaissance. Cela va donner lieu à une contestation concernant les droit seigneuriaux jugés excessifs.

Le 27 juin, cinquante-sept habitants « faisant la plus grande partie des prudhommes, habitans et bientenants», se réunissent dans la verrerie de Fabas (verrerie du bas). Le lieu est inhabituel car les représentants de la communauté se réunissaient au cœur du village où ils possédaient une place couverte. Cela semble démontrer que les gentilshommes verriers sont à l'origine de cette contestation. En effet, parmi les premiers nommés figurent les trois frères Granier de la verrerie du bas (Paul sieur de Mouchac, Jacques sr de Monbaillé et Jean François sr de la Croux), leur cousin Octave de Granier sr de Salet et Jacques de Granier sr de la Seguette, qui travaillent également dans cette verrerie.

Figurent également deux verriers de Poudelay, Jacques de Berbigier sr de Monredon et son cousin Gabriel de Berbigier sr de la Peyrière.

Dans l'acte qu'il passent alors devant le notaire, ils déclarent « que la communauté se trouve frustrée dans la transaction qui fut passée entre elle et feu noble Nicolas de Foix en l'année 1650 au sujet des droits seigneuriaux quy sont plus forts que ceux portés par les anciennes reconnaissances, led sgr de foix leur aurait extorqué lad. transaction a cause du peu de connaissance que ceux quy la consentirent avoient pour les affaires ».

La transaction dont il est question, passée le 1er janvier 1651⁴⁴ avec la communauté de Fabas, fixait les droits seigneuriaux, notamment les lods et ventes, et les sanctions qu'encouraient ceux qui désobéissaient.

Les contestataires donnent alors pouvoir à Gabriel de Berbigier sieur de la Peyrière, en qualité de syndic, pour « demander d'estre maintenus en leurs anciens privilèges et payer les droits seigneuriaux comme ils faisaient avant lad transaction ». Ils lui donnent aussi le pouvoir de faire assigner le premier consul, Jean Larrue, devant le juge de Rieux pour l'obliger à rendre compte à la communauté de son administration de la collecte depuis le temps qu'il a été en charge.

Cet acte est signé en présence de François de Granier sr du Bergé et de Henri de Granier sr de Soulanbel, habitant aussi à la verrerie.

 $^{\rm 43}$ Nicolas-Melchior né en 1660, mous quetaire du roi, mort le 2 octobre 1746.

⁴² AD 31, 3E 16198. Germain Biros, notaire du Plan, p. 222-224

⁴⁴ Notaire Duprat de Saint-Michel (Hte-Garonne) cet acte n'existe plus aux Archives ; il y est fait référence dans un acte de 1661 (protestation pour le seigneur de Fabas contre Doucet)

L'assemblée du 3 juillet

Des pressions ont dû être exercées par le seigneur car, dès le 3 juillet, un nouvel acte est enregistré devant un autre notaire⁴⁵, à la demande de Jean Paris, prêtre du lieu, et du premier consul Jean Larrue. Ces derniers désapprouvent la conduite des habitants « qui se sont ingérés de l'assemblée sans aucun ordre et même en cachette puisqu'ils n'en ont pas donné connaissances aud. consul et au public ». Ils déclarent que "divers habitans et bientenans se seraient tumultueusement assemblés dans le lieu de la verrerie du bas distant d'environ demie lieue pour y délibérer au sujet des reconnaissances que la communauté et habitans doivent faire [...] laquelle assemblée a esté faite a linceu et dans un endroit non acoustumé, étant venu d'ailleurs à sa connaissance [du 1er consul] que c'est une assemblée monopole pour s'opposer au susd. arrest et pour ne pas rendre l'obéissance à nos seigneurs et comme cette affaire pourrait avoir des suites facheuses pour la communauté par les frais auxquels les habitans seront sujets, faute d'avoir rendu l'obéissance due au susd arrest il a voulu en donner connaissance aux habitants, a la sud assemblée qu'il a fait convoquer pour ce sujet".

Le premier consul accompagné de deux consuls et de trois habitants "iront presté le serment d'estre bons et fidelles vasseaux, promettant de déclarer tout ce qu'ils sauront dans les interrogats qui leur seront faits".

Cette délibération est signée par dix-neuf habitants dont deux consuls et quatre habitants qui désavouent la déclaration du 27 juin, mais les gentilshommes verriers ne reviennent pas sur leur déclaration.

Nous ne savons pas ce qui se passa ensuite mais avant la fin de l'année, tous les habitants auront fait la reconnaissance. Tout comme dans les reconnaissances précédentes, en 1721 ils reconnaissent tenir du seigneur leurs terres en emphytéose perpétuelle et payent une censive annuelle (loyer de la terre), des droits de lods et ventes (droits de mutation), des droit de prélation (droit de retenir un bien vendu en remboursant le prix de vente) et aussi un **droit de fournage** pour "la faculté d'un four particulier pour cuire le pain nécessaire à sa famille seulement sous la censive annuelle et perpétuelle d'une pugnère de blé (mesure de Toulouse)⁴⁶"

Seul, Jacques de Grenier sieur de Monbaillet de La Verrerie du bas, se réserve dans la reconnaissance qu'il fait « de venir contre le fournage et la censive prétendant être surchargés ».

La lecture de ces deux documents montre bien que l'assemblée du 27 juin n'est pas un acte d'insoumission, les gentilshommes verriers, comme les habitants, ne contestant pas le serment de fidélité ni l'acte de reconnaissance, contrairement à ce qu'affirme le premier consul, mais uniquement les droits seigneuriaux qu'ils estiment trop élevés. L'insoumission aurait eu des conséquences très graves car le roi était co-seigneur pour un quart de Fabas.

Il est à remarquer aussi que les gentilshommes verriers protestants sont restés en dehors de cette contestation; sans doute se sentaient-ils plus exposés en cas de poursuites. Seuls les verriers qui étaient restés catholiques (ceux de la verrerie du bas) ou Monredon, qui avait abjuré le 19 octobre 1685, signent l'acte du 27 juin.

A la suite de son abjuration, Monredon avait fait baptiser les enfants qu'il avait eus de sa seconde épouse Isabeau de Dumas, farouche protestante "morte en odeur de sainteté" en 1734, mais eux retourneront au protestantisme et seront poursuivis en 1745 à la suite d'assemblées clandestines.

Enfin, il faudra attendre la fin de l'Empire pour voir une union matrimoniale entre un gentilhomme verrier et la famille de Foix. Paul de Verbigier (petit-fils de Paul de Monredon), général et baron d'Empire, épouse en 1815 Charlotte Honorée de Foix, la fille du dernier seigneur de Fabas.

 $^{^{\}rm 45}$ AD 09 5E 4428, Marc Bonin notaire de Tourtouse, p. 505.

 $^{^{\}rm 46}$ La pugnère est égale à 2 mesures soit environ 25 kg.

La verrerie de Pointis en 1848

Olivier GONDRAN

L'enquête sur le travail et la condition ouvrière⁴⁷ décidée en mai 1848 par l'Assemblée Nationale apporte une intéressante photographie du monde agricole et industriel de cette époque, dans laquelle on trouve de précieuses informations sur le fonctionnement de la verrerie de Pointis.

C'est le ministre de l'agriculture et du commerce qui a en charge le bon déroulement de l'enquête. Le ministre de l'intérieur, par courrier du 7 août 1848 adressé aux préfets, insiste sur son importance :



Citoyen Préfet, mon collègue le Ministre de l'Agriculture et du Commerce vous a récemment adressé des instructions pour l'éxcution du décret de l'Assemblée Nationale du 25 mai dernier, préscrivant l'ouverture d'une enquête dans toute l'étendue du territoire de la République, sur la question du travail agricole et industriel.

Je ne doute pas, Citoyen Préfet, que vous n'ayez apprécié toute l'importance de cette enquête ; des renseignements qu'elle fournira doit sortir la solution des questions vitales de notre époque, de celles qui se rattachent à la prospérité des diverses branches de notre industrie, et, par suite, au bien être des classes ouvrières. Je vous invite donc à donner à cette vaste opération votre concours personnel, et à en suivre la marche avec attention et à lever tous les obstacles qui tendraient à la ralentir.

Je n'ai d'ailleurs pas besoin de vous rappeler que c'est avec mon Collègue le Ministre de l'Agriculture et du Commerce que vous aurez à correspondre pour ce travail.

Salut et Fraternité Le Ministre de l'Intérieur

Le développement du machinisme et la mutation des modes de production ont été particulièrement sensibles à partir des années 1830. Se développe un prolétariat urbain. De nombreuses voix s'interrogent sur les souffrances qu'engendrent ces tranformations et cette concentration urbaine. Une des premières décisions du gouvernement provisoire mis en place suite à la Révolution de 1848 est l'adoption d'un décret (du 2 mars 1848) qui fixe la durée maximale de la journée de travail (10h à Paris, 11h en province). L'instauration de cette norme (la durée de travail n'était pas auparavant réglementée) conduit à de nombreux débats (le 9 septembre le texte sera abrogé), soulève de nombreuses questions et notamment celle de la mesure du temps de travail. C'est dans ce contexte que L'Assemblée Nationale lance, par un décret du 25 mai 1848, une enquête sur les conditions de travail dans les secteurs industriel et agricole.

La remontée d'information prévue par le décret est très déconcentrée. Elle est organisée au niveau du canton par une commission présidée par le juge de paix où siègent maires, représentants des employeurs et représentants des employés. La commission était chargée de répondre à un questionnaire (de 29 questions) et le Préfet de transmettre à Paris une synthèse départementale des réponses.

Cf. pour l'Ariège, AD09 15M 23/1. Les réponses concernant le Couserans ont été publiées par Claudine Pailhès dans *Archives ariègeoises* n°2, 2010 (p171-197).

Les réponses au questionnaire

Les réponses concernant le canton de Saint-Lizier et portant sur la verrerie de Pointis sont les suivantes :

- La fabrication du verre est (l'industrie) la plus importante⁴⁸ (du canton) par le nombre d'ouvriers qu'elle occupe, soit dans la fabrication du verre, soit dans le transport des matériaux, du combustible et des produits.
- La Fabrique de verre emploie 48 personnes (34 hommes, 8 femmes, 6 enfants de moins de 16 ans).
- L'apprentissage pour les enfants des verriers dure de 12 à 22 ans.
- Les salaires⁴⁹ de la verrerie sont : ouvriers qui fabriquent le verre, de 3 à 5 francs par jours ; autres, de 1 fr20 à 1 fr60 ; femmes, 0 fr60 à 0 fr80 ; enfants, 0 fr75.
- Le nombre d'heures consacrées au travail de chaque jour est de 12 à 14 h pour les verriers.
- Les verriers travaillent la nuit...Il n'est pas démontré que ce travail produise de mauvais effets.
- Les ouvriers verriers sont toujours engagés pour la campagne : le salaire est fixé par jour.
- La fabrication du verre dure dans le canton de 3 à 4 mois par an. L'insuffisance du combustible et de l'écoulement des produits la restreint à ce temps. Les mêmes ouvriers font une autre campagne de 3 mois dans la Haute-Garonne.
- La fabrication du verre n'est pas dans un état de prospérité. Le profit le plus certain est pour les ouvriers salariés. Elle souffre de l'insuffisance du combustible et des débouchés, ce qui ne lui permet de travailler que 3 à 4 mois de l'année; La cherté du combustible, la difficulté des transports, le mavais état des routes, la place dans des conditions inférieures à celles d'autres fabriques rivales.

Commentaires

En 1839-40, les frères de Robert-Lafrégeyre, en construisant une nouvelle verrerie à une centaine de mètres en dehors du hameau, se dotaient d'un outil de travail plus performant. Pourtant, moins d'une dizaine d'années après, la rentabilité n'est pas au rendez-vous. « *Le profit le plus certain est pour les ouvriers salariés* ». Le salaire des verriers est plus élevé que celui d'autres professions. La verrerie est chauffée au bois, qui se fait rare et cher, alors que les grandes verreries industrielles fonctionnent au charbon.

Les fournisseurs de la verrerie sont parfois éloignés. Les carnets de Joël de Robert de Lafrégeyre⁵¹ nous apprennent que, dans les années 1880, les briques du four provenaient de Belgique, la soude, de Meurthe et Moselle, les terres nécessaires à la confection des creusets, du Vaucluse. Qu'en était-il 30 ans auparavant ? L'éloignement des grands centres urbains, bien desservis, est devenu un handicap, aussi bien pour se fournir que pour commercialiser la production, dès lors que l'on ne trouvait plus à proximité du bois en abondance et bon marché.

Certes, la verrerie emploie une cinquantaine de personnes, mais elle ne fonctionne que 3 à 4 mois par ans. L'enquête ne précise pas en quelle verrerie de Haute-Garonne les verriers de Pointis font une autre courte campagne. Probablement est-ce dans une verrerie de Toulouse⁵² ?

L'enquête semble indiquer qu'en 1848, une seule verrerie fonctionne à Pointis.

4

⁴⁸ Question 6 : Quelle est l'importance des fabriques, usines et ateliers aujourd'hui en activité ?

R : La fabrication du verre est la plus importante...La fabrication du papier, quoique sur une plus petite échelle, est plus propère...Les autres industries sont sans importance.

Nb: L'importance indiquée ici est relative aux nombre d'employés de chaque établissement. Pour la verrerie : 48 ; pour les papeteries : 29. Mais on note 106 ouvriers pour les 37 fours à plâtre, 31 hommes pour les 15 moulins à farine, 21 hommes pour les 11 fours à huile...63 tisserands, 44 maçons, 28 tailleurs d'habits, 23 forgerons, 16 boulangers

⁴⁹ Papeterie: hommes, 1 fr25 à 1fr50; femmes, 0 fr60 à 0 fr80; enfants, 0 fr75. Plâtrier: 2 fr50. Menuisiers, charpentiers, maçons: 2 frs. Bouviers: 3 frs. Manouvriers, journaliers, 1fr; femmes et enfants au-dessus de 16 ans, 0 fr50. Lorsqu'ils reçoivent de la nourriture le salaire est de moitié. Les tailleurs sont nourris et payés, à 0 fr40 à 0 fr50.

⁵⁰ La verrerie de Carmaux associée à la mine de charbon existe depuis le milieu du XIX^{ème} s.

⁵¹ Cf . C126, déc2020

Il ne semble pas que ce soit la verrerie de Fonclare, qui pourtant par la suite a été un temps associée à Pointis, car elle ne fut créée que 10 ans après cette enquête. Il s'agit peut être de la verrerie de Verbizier.